

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE PROGRAMME DE RÉUNION FAMILIALE

M. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Compte tenu de l'échec enregistré par la famille Maryasin qui réside dans ma circonscription après des années d'effort de sa part pour être réunie au Canada avec des membres de sa famille vivant actuellement à Riga en Lettonie, et cela bien que des visas canadiens aient déjà été émis à l'intention de ces derniers, le ministre entend-il effectuer de nouvelles démarches pour leur compte auprès des autorités soviétiques?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Ma réponse sera la même que je donne lorsque ce genre de question m'est posée. Quand il existe un lien de parenté avec des citoyens canadiens, comme c'est le cas dans cette affaire, nous présentons assurément des instances auprès des autorités soviétiques—je crois que cela a d'ailleurs été fait dans ce cas précis et nous nous assurons que le nom de cette famille soit inclus dans la prochaine liste et à l'égard de ces gens en particulier. Nous présenterons également des instances spéciales.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU SOUS-MINISTRE TCHÉCOSLOVAQUE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. l'Orateur: Avant de poursuivre la période des questions, puis-je demander aux députés de se joindre à moi pour accueillir un visiteur de marque de Tchécoslovaquie, le sous-ministre des Affaires étrangères, M. Mercislav Jablonsky, qui est ici en visite officielle.

Des voix: Bravo!

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA HAUSSE DE LA TAXE D'AÉROPORT—LES FRAIS DISPROPORTIONNÉS POUR LES TRANSPORTEURS RÉGIONAUX ET DE TROISIÈME CLASSE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire se rattachant à celle qu'a posée le député de Vegreville. En réponse à la majoration de la taxe sur le transport aérien, Québécois, dont le président est un ancien ministre des Transports dans le gouvernement libéral précédent, a déclaré:

Cette taxe va imposer des frais disproportionnés aux voyageurs qui font de courts trajets, au profit de ceux qui franchissent de plus longues distances.

D'après Québécois la taxe va faire jouer aux transporteurs régionaux le rôle de percepteurs pour permettre au gouvernement de payer pour les installations prestigieuses et déficitaires comme celles de Mirabel.

Je voudrais demander au ministre s'il se propose sérieusement, comme semble l'indiquer sa réponse à mon ami, d'en-

Questions orales

courager et de développer l'utilisation des transporteurs régionaux et des transporteurs du troisième niveau au Canada. Étant donné que la déclaration de Québécois représente le sentiment général des transporteurs aériens régionaux à propos de cette taxe, le ministre est-il disposé à rencontrer ces derniers pour discuter des moyens à prendre pour alléger ce fardeau, puisque cette taxe, qui vient s'ajouter à l'augmentation des redevances d'atterrissage qu'a déjà annoncée le ministre, va imposer des frais excessifs aux voyageurs qui franchissent de courtes distances, et notamment dans les provinces de l'Atlantique et au Québec.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports et ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la déclaration à laquelle le député a fait allusion n'indiquait nullement qu'il s'agissait de la position officielle de Québécois. Quoi qu'il en soit, je tiens à dire au député que nous avons des réunions régulières avec les transporteurs régionaux et autres au sujet de l'équipement des aéroports et autres installations, et qu'avant de nous lancer dans de grandes dépenses, ou même des dépenses relativement importantes, nous cherchons à obtenir leur consentement. Je crois qu'il s'agit d'une nouvelle politique raisonnable, grâce à laquelle on tient à s'assurer que toute dépense est justifiée.

Je puis assurer au député également que ce ne sont pas les voyageurs qui franchissent de courtes distances qui subventionnent les autres. En fait, il y a quelques années, c'était même l'inverse, et il m'a semblé que les choses dépassaient les bornes. C'est pourquoi nous avons fait récemment quelques rajustements pour rééquilibrer les taxes et éliminer l'écart qui existait entre les charges imposées aux longs courriers et les autres, et je crois que c'est tant mieux.

M. McGrath: Si le ministre pense vraiment aider les transporteurs régionaux et en répandre l'usage, comme c'est le cas, je crois, est-il disposé à recommander à son collègue, le ministre des Finances, que cette taxe, bien qu'essentielle pour éponger les gaffes colossales et coûteuses comme Mirabel, soit au moins répartie également entre les passagers des longs courriers et les voyageurs interrégionaux? Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle, et le ministre sait qu'il est totalement injuste d'imposer cette charge aux transporteurs régionaux.

● (1442)

M. Lang: Monsieur l'Orateur, le voyageur qui ne parcourt qu'une courte distance doit, bien sûr, payer une taxe de 15 p. 100 de la valeur du billet, qui sert à acquitter une partie des frais de ce genre de services. Celui qui parcourt une distance plus longue, paie \$15 au maximum de taxe, parce que les frais représentent une fraction moins importante du prix des billets. Cette différence tient aussi compte du fait qu'il y a quelques années c'était ceux qui parcouraient de longues distances qui payaient plus en réalité et subventionnaient ainsi le transport sur de courtes distances à l'intérieur du pays. Cette situation n'était pas souhaitable, à mon point de vue, et nous la corrigeons graduellement.